

En donnant la priorité aux devoirs civiques sur nos droits individuels, on peut vivifier une culture commune fondée sur la tolérance.

Identité civique et pluralisme

par ALAIN POLICAR

Comment pouvons-nous, au sein de nos démocraties, concilier cohésion sociale et reconnaissance des différences sans renoncer à l'égalité comme valeur fondamentale? Depuis une vingtaine d'années, le débat oppose «libéraux» et «communautariens». Il comporte, bien entendu, de multiples dimensions, mais il nous semble que le traitement de la question de l'identité collective permet, d'une part, d'en saisir un enjeu central et, d'autre part, de montrer qu'il existe une autre approche, que je crois plus pertinente, de l'appartenance citoyenne.

Pour les libéraux, l'Etat doit s'abstenir de prendre position dans le conflit des conceptions du monde, dans ce que Max Weber appelait «la guerre des dieux», ce conflit devant rester confiné à la sphère privée. Le juste a priorité sur le bien, ce qui signifie que les droits doivent être établis indépendamment de toute conception du bien. Le souci ici est de proposer des valeurs morales impartiales, c'est-à-dire ne portant pas atteinte aux opinions et aux intérêts minoritaires. L'accès à l'autonomie individuelle est à ce prix.

Cette position n'est pas aussi irénique que le disent ses détracteurs. Les libéraux américains ou les républicains français, qui partagent les mêmes idéaux, n'ignorent évidemment pas le caractère multiculturel de nos sociétés. Mais l'objectif est de conjuguer l'égalité civi-

le des citoyens avec le respect de leurs appartenances singulières, tout en affirmant la primauté de l'individu sur la communauté.

Les communautariens, au contraire, estiment qu'il est essentiel de partager des valeurs communes pour que puisse se construire l'identité individuelle. Ils décrivent un moi «enchâssé», autrement dit un individu qui, tenant son identité de la communauté dans laquelle il a été socialisé, est très largement incapable de s'arracher aux valeurs et au passé supposés le constituer. L'histoire a pourtant amplement montré que les individus sont capables de remettre en cause et de refuser les rôles sexuels, économiques et familiaux les plus profondément enracinés. Le monde moderne n'a-t-il pas pour caractéristique fondamentale que les individus revendiquent le droit, et la responsabilité, de déterminer eux-mêmes si les rôles qu'ils ont hérités méritent d'être respectés? On peut se demander s'il n'y a pas, dans la vision communautarienne de l'identité, un présupposé consistant à essentialiser la culture, à en faire un système clos, une tradition tellement prégnante que l'individu serait réduit à n'être qu'un simple précipité culturel.

Cela ne signifie nullement que la question du droit des

valeurs dans les sociétés contemporaines. Cette dimension tragique exige d'accepter la coexistence d'individus n'ayant pas grand-chose en commun.

Il s'agirait, dès lors, d'ouvrir le libéralisme aux exigences du pluralisme culturel, autrement dit de reconnaître des droits culturels collectifs à certaines cultures minoritaires. Tout individu aurait droit à une appartenance communautaire qui constituerait un «bien social premier». Peut-on accepter de considérer les groupes culturels comme porteurs de droits? Ne faut-il pas, comme le préconisent Sylvie Mesure et Alain Renaut (1), concevoir des droits proprement individuels à l'identité culturelle? Mais, alors, comment reconnaître institutionnellement ces droits culturels? Peut-on institutionnaliser les identités? Nous

sommes assez sensible à la crainte, exprimée par Dominique Schnapper, de voir la reconnaissance publique des particularismes induire un processus de revendications sans fin et nous adhérons à sa recommandation: «Laissons les individus démocratiques faire évoluer par leurs pratiques les formes de la citoyenneté... sans faire intervenir des institutions qui, quelle que soit l'intention de leurs auteurs, ne peuvent avoir pour effet que d'organiser la fragmentation sociale et d'affaiblir le projet politique» (2).

L'erreur symétrique du libéralisme procédural et de son adversaire communautarien est, me semble-t-il, de confondre la problématique de l'identité avec celle de la constitution d'une communauté politique. Il convient plutôt de donner, dans la filiation du républicanisme classique, la priorité aux devoirs civiques sur nos droits individuels. C'est dans de telles conditions qu'il sera envisageable de vivifier une culture commune fondée sur la tolérance et le pluralisme. En d'autres termes, concilier le souci du bien commun et l'attachement à la valeur centrale de l'autonomie individuelle. Cette conciliation n'est possible qu'à la condition de comprendre que la question politique par excellence n'est aucunement celle de l'identité collective mais celle de l'action publique: la citoyenneté, écrivait Hannah Arendt, ne se situe pas sur le registre de l'être mais sur celui de l'agir, l'espace politique étant «un espace public et non privé, un espace électif et non natif» (3).

Une démocratie forte (B. Barber) est une démocratie qui ne repose que sur la participation des citoyens, une démocratie en actes. On retrouve cette exigence dans le travail de Pierre-André Taguieff qui, notamment dans *L'Effacement de l'avenir*, exprime le souhait de «réconcilier le projet écologique et la tradition du républicanisme civique et, ce faisant, de définir les conditions d'une alternative non marxiste au libéralisme» (4). Ce souci d'associer «le civisme dans l'Etat-nation à la politique planétaire des biens communs de l'humanité» (4) définit l'identité civique, c'est-à-dire la citoyenneté républicaine, et paraît ainsi de nature à préserver l'unité des nations multiculturelles et à relever le défi du multiculturalisme ●

Alain Policar est professeur agrégé de sciences sociales

(université de Limoges) et directeur des «Cahiers rationalistes».

(1) *Alter Ego. Les paradoxes de l'identité démocratique*, Sylvie Mesure et Alain Renaut, 1999, Aubier.

(2) «Comment reconnaître les droits culturels?», Dominique Schnapper, *Comprendre*, n°1, 2000, p. 269.

(3) «Identités nationales et citoyenneté politique», Etienne Tassin, 1994, *Esprit*, n°1, janvier, p. 109.

(4) *L'Effacement de l'avenir*, Pierre-André Taguieff, 2000, Galilée.

minorités culturelles est sans pertinence. On ne peut ignorer que les politiques menées au nom d'un respect égal pour tous les citoyens ont échoué, parce qu'elles n'ont pas compris le caractère définitif du pluralisme des